

82

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Communautaire
de la communauté de communes de l'ATREBATIE
Département du Pas de Calais
Arrondissement d'Arras

Nombre des membres
en exercice : 46

L'an deux mille huit, le 23 juin à 20h00.

Nombre de membres
Présents : 41

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Guillemant s'est réuni en salle polyvalente de Tincques sur convocation du 12 juin 2008.
Présents les membres en exercice.

Nombre de membres
Votants : 41

Excusé ayant donné pouvoir : M. BECOURT ayant donné pouvoir à M. CARTON

Objet de la délibération
Adhésion à ADITEC

Monsieur Henri HOGUET est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle le travail réalisé sur le projet économique du Pôle d'Excellence Rurale sur le bâtiment communicant et durable.

Il souligne le fait que l'Atrébatie a des contacts réguliers avec l'ADITEC (Association pour le Développement de l'Innovation et de la Technologie dans le Pas de Calais).

Cette structure étant une structure associative, il convient, pour poursuivre les partenariats, que la Communauté de Communes de l'Atrébatie adhère à l'ADITEC. La cotisation pour l'année 2008 s'élève à 20 €.

Monsieur le Président propose donc aux conseillers communautaires que l'Atrébatie adhère à ADITEC pour un montant de 20 €.

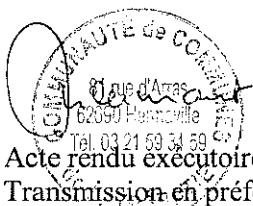
Après délibération, les membres du conseil communautaire acceptent, à l'unanimité, ce partenariat et autorisent le Président à verser la cotisation de 20 € pour l'année 2008.

Le Président

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
Bureau du Contrôle Administratif
des Collectivités Locales


Pierre GUILLEMANT

Reçu le : - 2 JUIL. 2008



Acte rendu exécutoire ce jour
Transmission en préfecture et affichage ce jour.

HERMAVILLE, le 24 juin 2008.